Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_16-DE

Département des Côtes d'Armor

DÉLIB.2026-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 7 avril 2026

Nombre de Conseillers		
En exercice	:	15
Présents	:	15
Absents	:	
Votants	:	15

Date de la convocation :

Vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril à 19 heures 15, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Olivier CARON

Objet : BUDGET COMMUNAL – Fongibilité des crédits

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-6 ;

Considérant que la fongibilité des crédits permet à la collectivité d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée ;

Considérant que les plafonds applicables peuvent être fixés de manière distincte pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;

Considérant que cette autorisation doit être renouvelée chaque année par l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **Précise** que ces mouvements de crédits feront l'objet d'une information au Conseil municipal lors de sa plus proche séance ;
- **Décide** de reconduire ce dispositif pour l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260416-2026_16-DE

Secrétaire de séance,
Olivier CARON

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT

MAIRIE DE LOUDÉAC SUR MEU (Côtes-d'Armor)